



Aide à la résorption

des impayés

Fiche

Objectif : résorption des impayés vis-à-vis des services publics d'eau et d'assainissement.

Principe : aide financière curative au cas par cas, en fonction du montant des impayés.

Population cible : ménages en situation d'impayés ayant contracté des dettes vis-à-vis du service d'eau et d'assainissement.

Postes de dépenses :

- ◆ Mise en place : coût de contractualisation avec les partenaires sociaux pour la liste de bénéficiaires ;
- ◆ Fonctionnement : accompagnement des bénéficiaires ;
- ◆ Aides distribuées : montant total de l'aide attribuée à l'ensemble des bénéficiaires.

Avantages :

- ◆ Se concentre sur les cas problématiques pour les SPEA ;
- ◆ La rencontre des bénéficiaires permet une prise en compte globale de la situation des demandeurs (ressources effectives, mise au point sur d'autres impayés/difficultés) - notamment dans les collectivités avec une population limitée.

Limites :

- ◆ Gestion en aval des difficultés ;
 - ◆ Gestion de situation d'urgence ;
 - ◆ Risque de récurrence de la situation ;
 - ◆ Chronophage pour les services sociaux.
- ▶ La rencontre au cas par cas des bénéficiaires potentiels permet d'évaluer leur situation et le risque pour le ménage de se retrouver de nouveau dans une situation d'impayés.
 - ▶ Cette mesure permet d'accorder une aide importante aux ménages en situation de dettes avancées mais doit souvent être couplée à un accompagnement vers une utilisation plus sobre de l'eau et une aide plus globale des services sociaux.

Exemple 1

L'accompagnement éducatif budgétaire à St Paul (La Réunion)

Carte d'identité de la collectivité (1 commune) :

- ◆ Population desservie : 105 482 habitants
- ◆ Mode de gestion du SPEA : régie
- ◆ Taux d'impayés en 2017 : 8,87 %
- ◆ Prix moyen de l'eau potable en 2018* : 1,08 €/m³
- ◆ Porteur de la politique sociale de l'eau : la commune en lien avec la régie d'eau potable et le CCAS depuis 2014

La commune de St Paul a mis en place un dispositif à destination des personnes vulnérables qui n'arrivent pas à payer leur facture d'eau : une partie de leur dette est remise en contrepartie d'une réduction de débit, d'un suivi très régulier de leur consommation, d'une formation sur les économies d'eau et d'un suivi autonome

de leur consommation. Cette opération implique le CCAS de Saint-Paul, le Trésor Public, La Créole (régie) et l'utilisateur. En 2018, le coût total des remises s'élève à 27 565,09 €. Le dispositif administratif pour l'évaluation des dossiers, relativement lourd, reste à améliorer.

Exemple 2

Le Syndicat des eaux du bassin de l'Ardèche, une aide curative au cas par cas

Carte d'identité de la collectivité (44 communes) :

- ◆ Population desservie : 35 000 habitants
- ◆ Mode de gestion du SPEA : régie
- ◆ Taux d'impayés en 2017 : 1,85 %
- ◆ Prix moyen de l'eau potable en 2018* : 3,16 €/m³

Le SEBA a fait le choix de la proximité et de l'étude individualisée des dossiers, excluant des critères relatifs à d'autres aides sociales. Ce choix s'explique par la taille de la population (24 000 abonnés), typique d'un syndicat rural, et les frontières administratives diverses du territoire (44 communes, 8 communautés de communes, 2 CAF, nombreux CCAS...). Il a été décidé de passer par le FUL (fonds unique logement) du département de l'Ardèche. L'aide curative pour résorber les impayés est financée par le FUL, le délégataire (remplacé par une régie en 2018) et le

SEBA. Le dispositif est conçu pour qu'il reste au moins 50 € à la charge de l'usager sur sa facture.

Le budget initial de 25 000 €/an s'est avéré surdimensionné face aux besoins du territoire : en 2016, 2 075 € ont été distribués pour 22 foyers ; en 2017, 1 750 € pour 16 foyers ; en 2018, 7 265 € pour 61 foyers. Le nombre de bénéficiaires, très faible au début de l'expérimentation, est en cours de progression. Pour l'année 2020, le budget total est de 12 000 € - dont 10 000 € d'aides distribuées.

**données SISPEA, au 1^{er} janvier de l'année 2018 pour une facture de 120 m³ toutes taxes comprises*